Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 29 janvier 2021

DCS06-2021

Le 29 janvier 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 174
Quorum requis (1/3) : 58

Présents : 91
Présents en visio avec pouvoir : 7
Pouvoirs : 17

Votants : 115

Présents en viso sans pouvoir : 8
Excusés : 23

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL - MODIFICATION

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Damien DE WINTER, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Bruno GODEFROY, M. Dominique GOUTTE, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Xavier LE COUTOUR, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Clémentine LE MARREC, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Benoît LEREVEREND, M. Mickaël MARIE, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Nathalie ROYE, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Paul-André BAUDE (délégué suppléant), M. Sengdèd CHANTHAPANYA (délégué suppléant), M. Yannick GERNY (délégué suppléant), M. Mohamed MAACHE (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Catherine LEMONNIER, M. Jean-Paul RANCHIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Manuela MAHIER

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC, M. Dany TARGAT, Mme Danièle VESQUE

Communauté de communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Jean TURMEL, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Régis CROTEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Alexandre BERTY, M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. David LAURENT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE, Mme Claire ROUSSEAU

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET, M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Claude FOUCHER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Jacques-Yves OUIN (délégué suppléant)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

Etaient présents en visioconférence et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (pouvoir à M. Fabrice DEROO), Mme Micheline LECHARTIER (pouvoir à M. Stéphane LE HELLEY)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Christèle CASTELEIN (pouvoir à M. Benoît LEREVEREND)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE), Mme Clotilde VALTER (pouvoir à M. Dany TARGAT)

Communauté de Communes Bayeux Inrtercom : M. Arnaud TANQUEREL (pouvoir à M. Nicolas DELAHAYE)

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Joel BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Manuela MAHIER), Mme Anna PIC (pouvoir à Mme Manuela MAHIER)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI (pouvoir à M. Dany TARGAT)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Patrick MOREL)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. David LAURENT)

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville : Mme Catherine FLEURY (pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Brigitte ENEE (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL (pouvoir à M. Régis CROTEAU)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Michel BANNIER)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Claude FOUCHER)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à Mme Nathaly MONROCQ), M. Philippe VAN-HOORNE (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS)

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE

Etaient présents en visioconférence :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : M. Marc POTTIER

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA, M. Olivier PJANIC

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE, Mme Evelyne MASSICOT

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Odile THOMINET

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Caen la mer : Mme Agnès DOLHEM, M. Laurent LAMY, M. Laurent MATA, M. Michel PATARD-LEGENDRE

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Hervé BORDERIE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Benoît RABEL

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Laurent PIEN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN, M. Patrick LERENDU

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Benoît DEMOULINS

Communauté de Communes Baie du Cotentin : Mme Catherine KERVADEC

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. Michel VOISIN

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Maxime GUILMIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Philippe LETENNEUR

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Patrick ORANGE (délégué suppléant)

Conseil Départemental de la Manche : M. Gilles LELONG (délégué suppléant)

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL – MODIFICATION

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La modification proposée est la suivante :

- Modification du poste de responsable administratif et financier existant, à temps non-complet (TNC) et actuellement non-pourvu, en poste de directeur adjoint au grade d'attaché, à temps complet, en raison du renforcement de l'organisation fonctionnelle des services et dans l'objectif de seconder le D.G.S.

Le tableau des effectifs proposé intègre également la modification du poste de chargé de mission LEADER, à temps complet, qui est passé de contractuel à titulaire, pour stagiairisation en vue d'une titularisation, au grade d'attaché, suite à réussite à concours de la personne en charge de l'animation de la mission LEADER.

Tableau des effectifs projeté :

Titulaires							
Caté-gorie	Titulaire	Grade/poste	Effectif Budgetaire	Effectif Budgetaire TNC	Effectif Pourvu		
B	ADM	Rédacteur gestionnaire financière et ressources humaines	1	0	0		
A	ADM	Chargé de mission politiques contractuelles - attaché	1	0	1		
C	ADM	Adjoint administratif (gestion finances et RH)	1	0	1		
A	ADM	Chargé de mission urbanisme - attaché	1	0	1		
A	ADM	D.G.S 80 000 hab - 150 000	1	0	1		
C	ADM	Adjoint Administratif (gestion des assemblées)	1	0	0		
B	TECH	Technicien Supérieur	1	0	0		
A	ADM	Directeur adjoint - attaché	1	0	0		
B	ADM	Rédacteur - assistante de direction (gestion des assemblée)	1	0	1		
A	TECH	Ingénieur en chef Hors classe	1	0	0		
A	ADM	Chargé de mission LEADER - attaché	1	0	1		

Contractuels							
Caté-gorie	Non Titulaire	Grade/poste	Effectif Budgetaire	Effectif Budgetaire TNC	Effectif Pourvu	Nature du contrat	
B	ADM	Gestionnaire LEADER	1	0	1	CDD	Art 3-2
A	ADM	Chargé de mission politiques contractuelles	1	0	1	CDI	transfert de personnel
A	TECH	Chargé de mission Environnement	1	0	1	CDI	Art 3-3.2
A	TECH	Chargé de mission PCAET - Ingénieur	0	1	0	Autres	Art 3-3.2
A	ADM	Chargé de mission INTERREG MMIAH	1	0	0	CDD	Art 3-3.2
A	ADM	Chargé de mission réseau	1	0	1	CDD	Art 3-3.2

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE

Proposition :

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5712-6 à L5712-15 et L5731 à L5731-3 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Après avis de la commission « Administration générale » réunie le 6 janvier 2021 ;

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel tel que ci-dessus :

- Modification du poste de responsable administratif et financier existant, à temps non-complet (TNC) et actuellement non-pourvu, en poste de directeur adjoint au grade d'attaché, à temps complet, en raison du renforcement de l'organisation fonctionnelle des services et dans l'objectif de seconder le D.G.S.

Décision :

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs du personnel ainsi proposée et tel que repris ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'exercice, article 12.
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BRUNEAU

Envoyé en préfecture le 29/01/2021
Reçu en préfecture le 29/01/2021
Affiché le
ID : 014-251403184-20210129-DCS06_2021-DE